

**DECISION DU PRESIDENT n° 2024-799**

**Objet : Commande Publique - 2024-50-DD – MISSION DE CSPS POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DECHETTERIE DE SAINT DONAT SUR L'HERBASSE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un marché pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux de réhabilitation de la déchetterie de Saint Donat sur l'Herbasse,

Considérant l'article R.2123-1 du Code de la commande publique, une consultation en date du 31 octobre 2024 a été adressée à 3 opérateurs économiques ;

Considérant le rapport d'analyse technique et financière des offres reçues,

Considérant que l'offre de l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS – 26000 VALENCE est économiquement la plus avantageuse et qu'elle répond aux attentes de la collectivité,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

**DECIDE**

Article 1 - De conclure et signer le marché n°2024-50-DD relatif à la mission de CSPS pour les travaux de réhabilitation de la déchetterie de Saint Donat sur l'Herbasse avec l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS, Quartier La Bayot, 91 chemin Gaston Reynaud, 26000 VALENCE.

Article 2 - Le marché est conclu pour un montant de 4 972.50€ HT.

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 23/12/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo